

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| U1202 Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler | | | |
|---|--|-----------------|-------------|
| Code | PERC1B22COSP | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval () | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC1B22COSP Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code | 22_PERC1B22COSPA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Le cours permettra à l'étudiant de:

- s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication;
- de développer une communication orale efficace;
- et de proposer une approche didactique à ses futurs élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- s'exprimer correctement dans la langue d'enseignement;
- lire des textes à voix haute;
- mettre en voix des textes divers;
- présenter une production orale au contenu correct, en continu et/ou en interaction;
- caractériser, appliquer et ébaucher des activités d'apprentissage en Savoir Parler.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage. Et ce, dans les diverses situations qui lui seront proposées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Distinction code écrit/code oral.
- Spécificités de la communication orale dans le cadre de la formation d'un futur enseignant.
- Genre théâtral (ouverture sur les partenariats possibles avec l'extérieur de l'école).
- Didactique du Savoir Parler (découverte, partage et création d'outils au service d'activités d'enseignement).

Mise en oeuvre de dispositifs pédagogiques particuliers (choix pouvant varier) comme le théâtre action, la lecture d'albums, de romans jeunesse, d'extraits d'oeuvres littéraires, la présentation de planches Kamishibai, l'arpentage...

Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant l'approche d'un apprentissage par résolution de problèmes. L'étudiant est constamment placé dans une position de recherche et d'expérimentation. La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous une forme magistrale, tantôt sous une forme interactive.

Appropriation des démarches proposées et exploitation en équipes.

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sous la forme de Pecha Kucha notamment).

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices et explications supplémentaires en fonction des besoins ou des résultats d'autoévaluations et d'évaluations formatives. Les étudiants sont encouragés à poser des questions à leur enseignante lors de chaque cours.

L'intervention d'un intervenant extérieur est possible en fonction du projet choisi.

Sources et références

Contenu des cours.

Ouvrages présentés aux cours et toutes les ressources disponibles à la bibliothèque (ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire...).

www.enseignement.be

www.segec.be

Socles de compétences et autres prescrits légaux.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- les fichiers déposés sur ConnectED;
- les feuilles de cours distribuées en classe;
- les notes de cours personnelles des étudiants;
- les ouvrages de référence présentés aux cours;
- les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence;
- les ressources disponibles à la bibliothèque;
- les séquences d'apprentissage élaborées par et avec les pairs.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué à travers un portfolio et un examen oral (défense d'un Pecha Kucha), en première session. En seconde session, l'étudiant sera évalué à travers un retour réflexif sur le portfolio de départ et un examen oral lors duquel il devra expliquer ce qu'il a modifié (Mise en évidence claire des éléments revus dans le Pecha Kucha). Lors de l'examen oral, l'étudiant devra synthétiser le contenu de son portfolio sous la forme d'un Pecha Kucha. L'évaluation portera sur la justesse des contenus vus au cours et de l'analyse réflexive ainsi que sur les capacités à communiquer oralement un contenu selon la situation de communication demandée. Le portfolio sera à apporter à l'examen oral et pourra aussi faire l'objet d'un questionnaire.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exo | 100 | | | Exo | 100 |

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignante concernée et la direction, cet

examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignante et le responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignante et le responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).